

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUILLET 2023

COMPTE-RENDU

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Soitec s'est tenue le mardi 25 juillet 2023 au Centre de Conférences VERSO, sis au 52 rue de la Victoire, 75009 Paris.

La réunion a été présidée par Éric Meurice, Président du Conseil d'administration. Emmanuelle Bely, Secrétaire Générale et Secrétaire du Conseil d'administration, a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

Les fonctions de scrutateurs ont été remplies par Samuel Dalens, représentant Bpifrance Participations et Kai Seikku, représentant NSIG Sunrise SARL.

Etaient également présents, les membres du Conseil d'administration qui ont pu se rendre disponibles, Pierre Barnabé, Directeur Général, Léa Alzingre, Directrice Financière ainsi que les Commissaires aux comptes.

640 actionnaires, représentant 27 767 387 actions, étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, soit un quorum de 78,03%. L'Assemblée a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration.

Les résultats des votes des résolutions sont disponibles sur le site internet de la Société www.soitec.com dans la section : Investisseurs - Informations actionnaires - Assemblées Générales – 2023 - AGM 25.07.2023.

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET MOT D'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Après la présentation des membres du Bureau ainsi que de l'ordre du jour de séance par Éric Meurice, Emmanuelle Bely a confirmé que les formalités légales préalables à l'Assemblée Générale ont bien été respectées et a informé les actionnaires du quorum provisoire.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA STRATEGIE ESG DE LA SOCIÉTÉ

Pierre Barnabé, Directeur Général, a commencé par rappeler trois messages importants pour Soitec :

- Les mégatendances technologiques qui transforment notre société sont à l'origine d'une forte demande en semiconducteurs ;
- Investir dans notre innovation et nos opérations est fondamental pour accroître la présence de Soitec et son leadership mondial dans les substrats innovants ;
- Soitec est alignée avec ses objectifs pour l'exercice 2026 :
 - ✓ Entre l'exercice 2023 et l'exercice 2026, Soitec va doubler son EBITDA ;
 - ✓ Au-delà de 2026, Soitec a de fortes ambitions pour une croissance responsable, durable et profitable.

Pierre Barnabé a continué sa présentation en précisant que l'impératif de durabilité et responsabilité sera fondamental pour nourrir la croissance des 7 prochaines années. L'industrie des semi-conducteurs est en route vers le cap des mille milliards de revenus d'ici 2030, un taux de croissance annualisé de 7%.

Cette croissance est alimentée par un plus grand besoin pour des applications liées à l'intelligence artificielle, les véhicules autonomes et électriques, la 5G, ou l'industrie 4.0. Plus de produits, plus de composants, plus de miniaturisation, avec bien sûr des économies d'énergie.

Pierre Barnabé a souligné le fait que Soitec est la solution évidente pour ses clients.

Les produits Soitec sont des éléments fondamentaux dans la chaîne de valeur des semiconducteurs. Par nature, les substrats innovants Soitec sont des produits uniques qui apportent des bénéfices au *device* et au système. Depuis plus de 30 ans, Soitec développe une boîte à outils technologique qui lui permet d'assembler tous types de matériaux, en les rendant plus intelligents et plus efficaces.

Soitec apporte sa valeur ajoutée à ses clients répartis sur trois marchés :

- Les communications mobiles
- L'automobile et l'industrie
- Les objets intelligents.

Soitec capitalise sur sa capacité unique à apporter une forte différenciation aux produits finaux et aux applications. Pour ce faire, Soitec va continuer d'accroître son portefeuille de produits grâce à sa capacité à innover et à des acquisitions ciblées, pour renforcer et étendre son leadership.

Pierre Barnabé a décrit le modèle de création de valeur de Soitec mettant en relief l'importance des clients dans cette chaîne de valeur ainsi que des autres parties prenantes.

Soitec est en mesure d'inventer aux limites de la physique, mais aussi de produire en volumes, avec qualité et compétitivité. Le mouvement perpétuel derrière le Groupe repose sur l'innovation et les opérations qui s'alimentent mutuellement. Il a pour but de livrer les meilleurs produits du marché à nos trois divisions qui s'occupent d'apporter de la valeur et de l'innovation à l'ensemble de la chaîne de valeur.

Au-delà de l'exercice 2026, Soitec va s'appuyer sur ses fondations et son positionnement unique, pour continuer à accroître sa part de marché, développer de nouveaux partenariats stratégiques dans des domaines à forte croissance, et monétiser sa propriété intellectuelle.

S'agissant de la Stratégie Climat, Pierre Barnabé a souligné que Soitec contribue activement à réduire l'empreinte carbone de ses produits tout au long de leur cycle de vie. Il a rappelé que les produits Soitec sont durables par essence, mais que le Groupe s'engage également à :

- réduire ses émissions de carbone de Scope 1 et 2 de 25 % en valeur absolue, et de Scope 3 de 35% par unité produite, entre 2020 et 2025 ;
- diviser par deux la consommation d'eau par unité de production, d'ici 2030.

S'agissant de ses collaborateurs, Pierre Barnabé a indiqué que Soitec veut devenir une référence et une entreprise inspirante. Elle vise une proportion de 40 % de femmes dans son équipe dirigeante, ainsi que dans l'ensemble du Groupe d'ici à 2030, grâce à la promotion sélective d'un employé sur cinq, chaque année. Enfin, 100 % des employés Soitec reçoivent des actions gratuites, ce qui est unique dans l'industrie.

Les performances ESG sont contrôlées par un nouveau comité ESG au Conseil d'Administration, où 60 % des administrateurs sont indépendants.

PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

Léa Alzingre, Directrice Financière, a présenté aux actionnaires les performances de Soitec au cours de l'exercice 2023, conformes aux objectifs fixés, et faisant apparaître :

- un chiffre d'affaires consolidé qui s'est élevé à 1,1 Mds€, en croissance de 26 % en données publiées et de 19 % à périmètre et taux de change constants, en ligne avec notre *guidance* ;
- une marge d'EBITDA historique qui a atteint 36 %, en légère progression par rapport à l'exercice précédent et en ligne avec les prévisions annoncées au marché ;
- un résultat opérationnel courant qui a progressé de 37 %, atteignant 267 M€ ;
- un free cash-flow qui a atteint 34 M€, après une nouvelle augmentation des investissements de capacité ;
- une trésorerie qui s'est élevée à 788M€ et une position de trésorerie nette à 140M€.

Léa Alzingre a ensuite indiqué que les perspectives pour l'exercice 2024 sont confirmées avec des dynamiques différentes entre les trois divisions :

- le chiffre d'affaires est attendu à un niveau stable à périmètre constant;
- la marge d'EBITDA maintenue à environ 36 %.

Léa Alzingre a conclu en précisant que Soitec va continuer d'investir de façon significative, en R&D et en capacités de production, car l'entreprise est confiante dans la croissance au-delà de cet exercice.

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2023

Éric Meurice a présenté la composition et les travaux de l'exercice 2023 du Conseil d'administration et de ses quatre Comités : le Comité de la Stratégie, le Comité d'Audit et des Risques, le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité Environnement, Social et Gouvernance (ESG), nouvellement créé.

Puis, il a exposé les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 le concernant en sa qualité de Président du Conseil d'administration, concernant Paul Boudre, Directeur Général de la Société jusqu'au 26 juillet 2022, et concernant Pierre Barnabé, Directeur Général de la Société à compter du 26 juillet 2022.

Puis, il a rappelé que ces éléments de rémunération s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale qui s'est tenue en 2022.

Enfin, Éric Meurice a également présenté les politiques de rémunération des mandataires sociaux (Directeur Général, Président du Conseil d'administration et administrateur) pour l'exercice 2024.

AUTRES INTERVENTIONS ET PRESENTATIONS

Sont également intervenus pendant l'Assemblée Générale :

- Benjamin Malherbe du Cabinet Ernst & Young Audit et Laurent Genin du Cabinet KPMG S.A. pour présenter les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Emmanuelle Bely pour présenter les résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale.

DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES (QUESTIONS – REPONSES)

Question n°1 : Brevets : Soitec possède environ 4000 brevets ; sont-ils monétisés ? Quel chiffre d'affaires cela représente-t-il ?

Les brevets ne sont pas valorisés de façon systématique et générale mais cela reste une idée que nous considérons. Aujourd'hui, le but des brevets est essentiellement de protéger les inventions de Soitec.

Question n°2 : Produits : Peut-on mettre à jour les produits Soitec à distance ? Y-a-t-il du software dans ces produits ?

Aujourd'hui il n'est pas possible de mettre à jour les produits Soitec à distance, nous n'avons pas de logiciel pour le faire.

Question n°3 : Voteaccess : Avez-vous l'intention de l'implémenter ?

Soitec étudie la mise en place de cette option pour sa prochaine Assemblée Générale.

Question n°4 : ESG : Avez-vous des problèmes d'accès à l'eau et que faites-vous avec ?

Après avoir divisé par 2,5 par unité produite notre consommation en eau, Soitec a pour objectif de diviser encore par 2 sa consommation en eau d'ici à 2030. Nous travaillons à des solutions ESG, en s'inspirant notamment de nos activités à Singapour, plus avancé sur le sujet. Nous avons mis en place plusieurs initiatives à ce sujet. A terme, l'objectif est de plafonner, voire réduire, ces prélèvements extérieurs.

L'eau est un sujet important pour l'ensemble de l'entreprise, où chacun participe activement à la proposition de solutions innovantes.

Question n°5 : ESG : "Le SiC demande beaucoup d'énergie". La question de l'énergie soulève des enjeux importants. Comment Soitec gère-t-elle la question énergétique aujourd'hui et pour l'avenir ?

Soitec a pour ambition de réduire ses émissions de carbone de Scope 1 et 2 de 25 % en valeur absolue, et de Scope 3 de 35% par unité produite, entre 2020 et 2025. Ceci est un chiffre significatif.

Effectivement, la fabrication d'une boule de SiC requiert l'utilisation de fours à 2 500°C, pendant 2 à 3 semaines qui donne 40 unités mais avec notre SmartSiC, nous pouvons ré-utiliser plus de 10 fois un wafer SiC traditionnel, afin de produire 10 fois plus d'unités, soit 400 unités, ce qui contribue à réduire l'impact des émissions de CO₂ du SiC sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nous travaillons sur des solutions dans le domaine du solaire et de l'éolien, afin de réduire notre dépendance au gaz, notamment à Singapour.

Par conséquent, nous apportons deux contributions très fortes à l'industrie du semiconducteur :

1. nous nous engageons à réduire nos émissions,
2. plus nous vendons nos produits, moins l'industrie consomme d'énergie.

Question n°6 : Prévisions financières : Entre 2024 et 2026, vous prévoyez un doublement du chiffre d'affaires. Comment envisagez-vous ceci ?

Soitec évolue sur un marché extrêmement porteur, et bénéficie également de plusieurs moteurs de croissance qui contribuent à ces prévisions. Aujourd'hui, notre portefeuille de produits est beaucoup plus diversifié qu'il ne l'était il y a quelques années encore, et celui-ci nous permet notamment d'aborder le marché du filtre, l'électricité de puissance, le numérique pour l'IoT, les voitures connectées et autonomes, etc. Ces différents moteurs que nous avons évoqués au cours de la présentation accélèrent donc la croissance du SOI, mais aussi et d'autant plus, celles de nos autres produits.

Question n°7 : Financement : quelle est la dilution d'Océane 2025 ?

Soitec estime une dilution de 5% à échéance (soit en octobre 2025). En fonction de l'évolution et des conditions du marché, Soitec garde l'option de les racheter partiellement ou entièrement.

Question n°8 : Financement : Le coût de l'argent augmentant, quel financement (par fonds propres, par dette) envisagez-vous pour faire face à l'évolution des taux ? Le FCF suffira-t-il à couvrir les investissements, comme c'est le cas aujourd'hui ?

Soitec a annoncé un plan d'investissement d'1Md € et ces investissements entre 2024 et 2026, peuvent être autofinancés par la trésorerie issue de l'exploitation et la trésorerie disponible.

Nous avons eu recours à des OCEANES, un emprunt convertible, mais également à des prêts bancaires pour financer les équipements, et notamment ceux de Singapour, et contracté des prêts à long terme pour la France.

En revanche, nous avons un recours à la dette très limité et nous n'envisageons pas de faire appel au marché en termes de capitaux propres pour se financer.

Notre trésorerie disponible est placée afin de la faire fructifier et de compenser le coût de la dette.

Question n°9 : Programme de rachat d'actions : Quel est l'objectif du programme de rachat d'actions dont la mise en place de l'autorisation est proposée à l'Assemblée Générale ?

Le programme de rachat d'actions servira notamment à assurer la liquidité de l'action Soitec dans le cadre du contrat de liquidité mis en place par la Société. Nous n'avons pas encore utilisé ce programme pour la livraison des actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites de performance, car jusqu'à présent nous avons fait des augmentations de capital mais nous n'écarterons pas cette possibilité.

Question n°10 : Bourse : Est-ce que le cours de bourse va se stabiliser ? Ou peut-on espérer une hausse ?

Soitec ne fait pas de commentaire sur la valorisation des actions faite par le marché, le cours évolue (monte et baisse). Soitec fait sa propre estimation en interne basée sur la génération de l'EBITDA, chiffre d'affaires, etc.

Question n°11 : Talents : Quelles actions prenez-vous pour attirer et retenir les talents ? En particulier, sur le bassin grenoblois. Comment attirer ceux du bassin parisien ?

Le sujet du recrutement et de la retenue des talents est un sujet important pour Soitec. Chaque année, nous recrutons de nouveaux chercheurs, techniciens, opérateurs, ingénieurs. Pour cela, nous menons plusieurs actions en parallèle :

- 1) Nous avons mis en place plusieurs actions incitatives pour encourager les talents à nous rejoindre et rester parmi nous sur le long terme, tels que le plan d'attribution d'actions gratuites de performance qui est accessible à tous les salariés de Soitec en fonction de leurs responsabilités dans l'entreprise.
- 2) Nous organisons également des campagnes de recrutement avec des *speed dating*, et avons développé des accords avec certaines universités et écoles du bassin grenoblois, ainsi qu'ouvert un bureau à Paris.
- 3) Enfin, nous partageons la vision des enjeux de l'entreprise ce qui permet de donner à chacun une mission, de faire partie d'un projet en participant également à des sujets d'ESG.

Même si le marché de l'emploi est tendu, nous bénéficions, grâce à l'ensemble de ces actions, d'un niveau d'entrée et retenue de talents de qualité.

Question n°12 : Organisation : Envisagez-vous d'autres départs au sein du Comex ? Qu'en-est-il de l'arrivée de nouvelles pointures ?

La composition du nouveau Comité Exécutif a été présentée lors du *Capital Markets Day* (CMD). Nous avons réduit les niveaux hiérarchiques avec la promotion de trois personnes au sein du Comité Exécutif et nous avons accueilli de nouveaux talents.

L'organisation est aujourd'hui efficace, regroupée et cela permet d'avoir des échanges et une prise de décision rapides et fluides.

Soitec promeut 1 salarié sur 5 mais l'entreprise continuera à recruter partout dans le monde pour répondre au développement de l'entreprise.

Question n°13 : Actionnariat : Soitec a trois actionnaires publics. Y a-t-il un concert déclaré entre ces actionnaires ?

Il n'y a pas de concert entre les trois actionnaires importants de Soitec qui fonctionnent de manière autonome et indépendante. Le pacte d'actionnaires a expiré depuis quelques années.

Question n°14 : Rémunération du Directeur Général : Une indemnité logement figure parmi les composantes de la rémunération du Directeur Général, ce qui n'est pas courant. Est-ce temporaire ou définitif ?

La politique de rémunération du Directeur Général prévoit effectivement une indemnité logement. Le Directeur Général a une activité fondamentale à Grenoble, mais aussi à Paris et à l'international. Cet avantage en nature reste plus avantageux pour l'entreprise que la réservation de nuits à l'hôtel.

Question n°15 : Rémunération du Directeur Général : "La rémunération long terme est juste car basée sur le niveau de responsabilité des salariés". Pouvez-vous expliciter ?

La rémunération long terme du Directeur Général consiste en une attribution d'actions gratuites de performance et tous les salariés de Soitec en bénéficient. Cette rémunération est juste car le nombre d'actions attribuées est défini en fonction des responsabilités des bénéficiaires dans l'organisation.

Question n°16 : Total shareholder return (TSR) : A quel niveau est-il pris en compte ? Que se passe-t-il en cas de sous performance de l'action ?

La mécanique du TSR est de comparer la performance de l'action Soitec avec la performance de l'indice *Stock Technology 600* qui nous semble le plus représentatif.

Dans nos plans d'attributions gratuites de performance, nous nous basons sur une fourchette entre -10% et +10%. Si l'action performe à minima (à hauteur de -10% pour les plans futurs), l'objectif ne sera pas atteint alors que si elle performe à +10%, l'objectif sera atteint à 100%. Entre les deux, le calcul est linéaire.

Question n°17 : Rémunération du Directeur Général : combien de personnes bénéficient du régime de retraite définie par l'article 83 ?

Le Directeur Général bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies "Article 83" qui bénéficie également à tous les salariés de l'unité économique et sociale (UES) composée de Soitec SA et Soitec Lab. Au 25 juillet 2023, le nombre de salariés bénéficiant de ce régime s'élève à 1 420.

VOTE DES RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023 ainsi que l'affectation du résultat à la réserve légale et le solde au poste « report à nouveau ».

L'Assemblée a approuvé chacune des trois conventions réglementées : le protocole d'accord conclu avec STMicroelectronics International N.V, l'accord-cadre de collaboration de recherche et de développement pluriannuel conclu avec le CEA et l'avenant à l'accord de licences et de communication de savoir-faire pour la fabrication et la vente de substrats également conclu avec le CEA.

L'Assemblée a approuvé la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2024 ainsi que la rémunération d'Eric Meurice, Président du Conseil d'administration, de Paul Boudre Directeur Général de la Société jusqu'au 26 juillet 2022, et de Pierre Barnabé, Directeur Général de la Société à compter du 26 juillet 2022, versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a renouvelé le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois afin de couvrir les plans d'actions gratuites de performance, de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions et d'assurer la liquidité et la commercialisation des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

De plus, l'Assemblée Générale a approuvé toutes les modifications statutaires proposées visant à supprimer les références aux actions de préférence.

Enfin, l'Assemblée a approuvé l'ensemble des résolutions financières visant à déléguer au Conseil d'administration, pendant une durée de 18 ou 26 mois, selon le cas, le pouvoir de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues mais également le pouvoir pour augmenter le capital social (i) avec maintien du droit préférentiel de souscription, (ii) par incorporation de primes, réserves ou bénéfices, (iii) réservée aux salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise, (iv) sans DPS dans le cadre d'offres au public ou d'offres visées au I° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, (v) réservée à catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, (vi) en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, (vii) en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, (viii) en cas de demandes excédentaires ou de *Greenshoe*, ou encore (ix) sans DPS selon des modalités dérogatoires de fixation du prix d'émission (prix libre).